

OBJET :

Demande de subvention au
conseil départemental :
travaux sur la voirie du
Rémaurian

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Michel Calmet par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Décision n° 22 09 13

Le président rappelle que les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons intègrent, dans la compétence « Voirie d'intérêt communautaire », l'aménagement et l'entretien de la route du Rémaurian, localisée sur le territoire de Bendejun (ancienne D 315 devenue communale).

Au regard des caractéristiques géographiques contraignantes et de la vétusté de certains secteurs de la chaussée, il est nécessaire d'engager des travaux afin de préserver la sécurité des usagers sur cette voie stratégique. Il est donc proposé d'engager pour 2023, un premier programme de travaux de 39 999 € HT.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le programme de travaux de 39 999 € HT afin de procéder aux travaux de sécurisation ;

- **Sollicite** une subvention du conseil Départemental, à hauteur de 80% du montant des travaux soit 31 999,20 € ;

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

AR Prefecture

006-240600593-20220929-CC220913-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



The stamp contains the following text: "MAYENNE COMMUNES DU JAZ", "15 bis PD 220", "6440 BLANCOU", and "SNO L'AN".

Décision n° 22 09 13